



## EDUCATEL 1ER CONTRAT + AVENANT

Par **NINETTE84370**, le **29/03/2024** à **09:34**

BonjourrrnrnJ'ai inscrit mon fils de 16 ans chez Esecad (signature au25/01/24), et comme la formation initiale ne lui convenait pas nous avons fait un avenant au (27/03/2024) chez EDUCATEL pour une autre formation chez eux (groupe skill and you). Sauf que c'est trop compliqué à gerer l'école à distance.rnrnPouvons nous résilier la totalité des ces contrats et avenants sans frais? Je vous remercierrnrnrnrnVIRGINIE

Par **jodelariege**, le **29/03/2024** à **09:55**

bonjourrrnrnil faut relire votre contrat; la procédure de résiliation doit y etre expliquée.rnrnde façon générale pour les écoles à distance si vous arretez avant les 3 mois vous devez payer 30% du totalrnrnsi vous résiliez après les 3 mois vous devez tout payerrnrnrnpour la signature au 25/01/24 les 3 mois ne sont pas dépassés ....rnrnpour Educatel vous etes dans les temps pour une rétractation dans les 14 jours après la signature.rnrnlisez à - résiliation et rétractation

Par **NINETTE84370**, le **29/03/2024** à **12:48**

Je vous remercie.rnrnCependant est ce que je dois faire 2 courriers distincts :rétractation de l'avenant et résiliation du contrat initial, ou je peux grouper ma demande.rnrnDe plus, auriez-vous un modèle de corrier concernant une demande comme celle-ci.rnrnrnrnJe vous remercie une nouvelle fois de ce bon conseil.rnrnCordialementrnrnrnrnVirginie

Par **jodelariege**, le **29/03/2024** à **13:06**

vous avez des modeles sur internet comme celui ci  
"Madame, Monsieur, Je viens par la présente vous informer de mon souhait de profiter de mon droit de **rétractation**. Je souhaite ainsi procéder à la résiliation du contrat que j'ai souscrit le [Date de souscription] sous la référence [Référence du contrat] auprès de votre société. + formule de politesse  
sinon faites deux courriers avec lettre recommandée avec accusé de reception(LRAR); un pour le droit de rétractation et un autre pour la résiliation du 1° contrat  
vous pouvez faire ces deux lettres sur le site internet de la poste ainsi vos 2 lettres seront archivées et "on" ne pourra pas dire qu'il n'y avait rien dans l'enveloppe...il y aura une preuve datée de votre demande  
attention pour la résiliation il y a de grande chance qu'on vous demande de payer 30 % du total comme écrit dans le contrat

Par **NINETTE84370**, le **29/03/2024** à **13:26**

Merci de tous ces conseils et de votre diligence.  
Cordialement  
Virginie

Par **jodelariege**, le **29/03/2024** à **14:20**

avec plaisir .bon week end de Pâques